

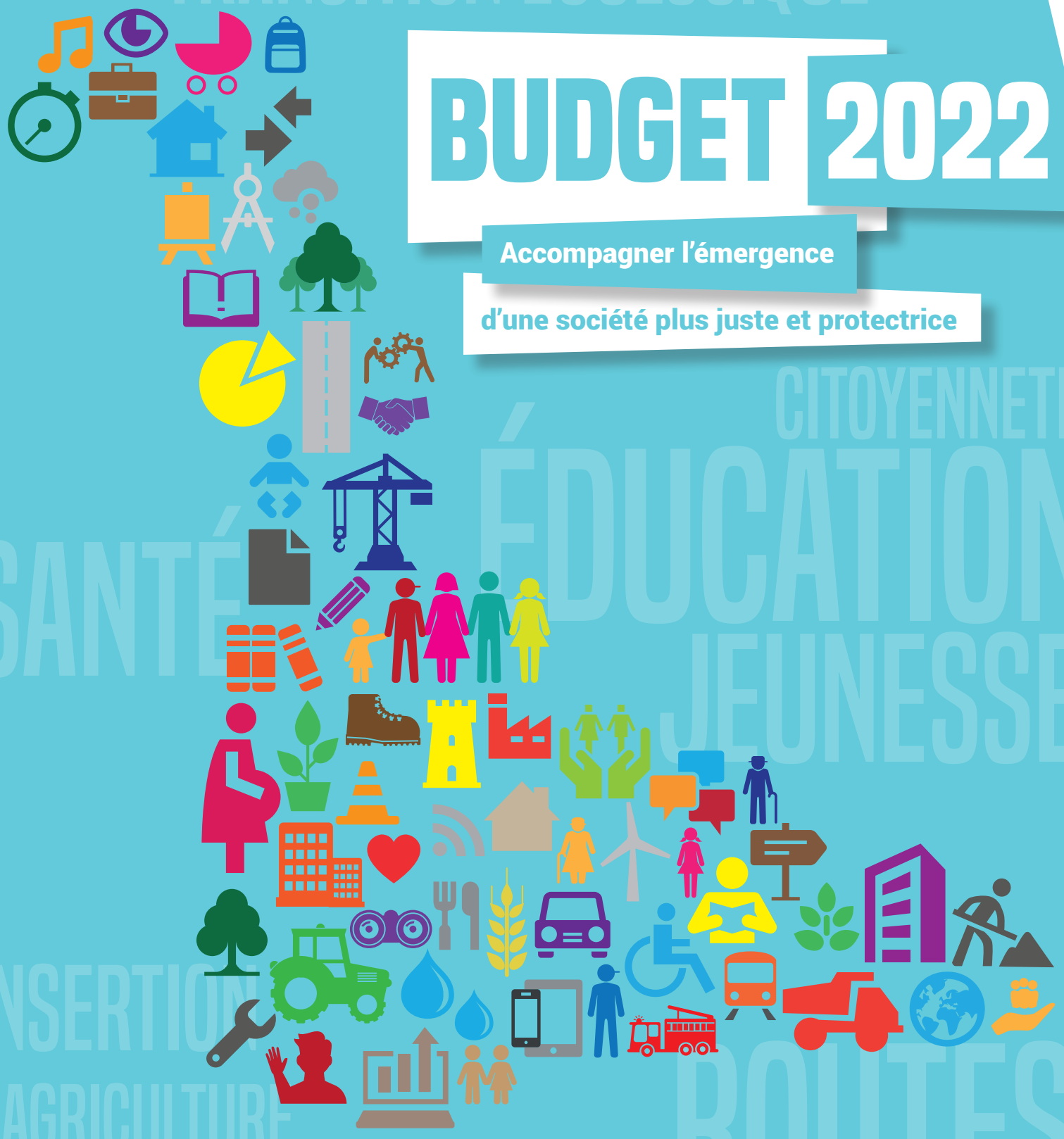
SOLIDARITÉ

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



BUDGET 2022

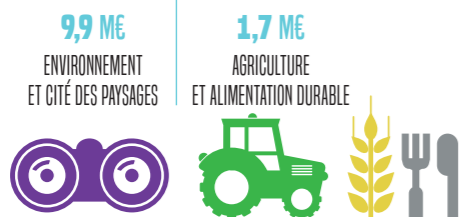
Accompagner l'émergence
d'une société plus juste et protectrice



5 priorités pour une Meurthe-et-Moselle audacieuse et solidaire

La transition écologique et solidaire

La transition écologique sera favorisée par un soutien accru aux mobilités douces, aux aires de covoiturage, aux travaux sur la véloroute V52, ainsi qu'à l'aménagement des espaces naturels sensibles et aux espaces Natura 2000. Les projets de transition écologique alimentaire (Aroma, lutte contre le gaspillage alimentaire, soutien au PAT Sud meurthe-et-mosellan) seront priorités dans le budget de la politique agriculture. La Cité des paysages entame sa 2^e phase d'aménagement du site avec 2,1 M€ d'investissements.

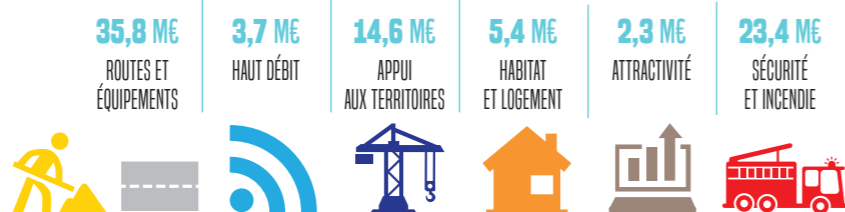


Protéger notre environnement et amplifier la transition écologique et solidaire

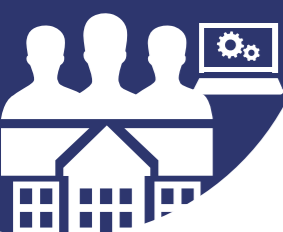
Agir au cœur des territoires en développant des modèles plus vertueux

Le développement vertueux des territoires

La mise en place du Fonds d'initiative départementale, doté de 2 M€, complétera la prolongation pour une année supplémentaire des Contrats Territoires Solidaires aux enveloppes reconduites. Un nouvel effort exceptionnel pour les infrastructures (+1,2 M€) permettra de maintenir la qualité du réseau et d'accélérer les transitions nécessaires en matière de mobilité. La politique Habitat-Logement verra ses investissements doublés (3,1 M€) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État au Département. 100 000 € seront dégagés pour développer l'accès à la santé et aux soins dans les territoires, s'ajoutant aux actions initiées pour la mobilisation du numérique au service de la santé (programme e-Meuse santé). Le Département maintiendra en 2022 son engagement au SDIS 54 (+ 1 % en fonctionnement et dotation exceptionnelle de 1 M€ en investissement).



Des ressources pour agir 218,5 M€
(moyens humains, matériels, bâtiments)



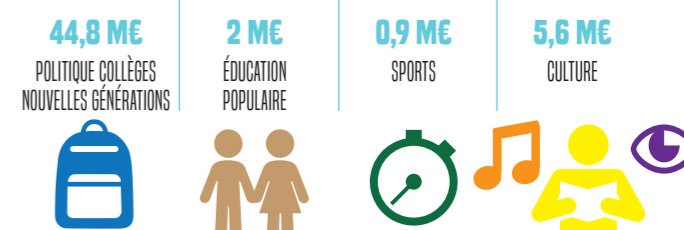
Accompagner l'émergence d'une société plus juste et protectrice

Offrir à notre jeunesse les conditions de son émancipation

EXPÉRIMENTATION le revenu d'émancipation pour la jeunesse

L'émancipation de la jeunesse

Le Plan Collèges Nouvelles Générations devient la Politique Collèges Nouvelles Générations. Cette dernière valorisera l'ensemble des actions en direction des collégiens : restauration collective, projets culturels, pratique sportive, citoyenneté. L'éducation et la culture seront confortées avec le maintien de l'appui apporté à l'éducation populaire (reconduction du Pass Jeunes 54), aux sports et à la culture (dont le château de Lunéville).



Permettre à chacun·e d'être acteur de son département

La participation citoyenne

En 2022, le développement de la participation citoyenne sera accéléré. Le budget citoyenneté et lien social sera porté à 0,25 M€ dont 100 000 € pour expérimenter de nouvelles formes de participation. Elles associeront les usagers, les partenaires, les habitants aux politiques publiques départementales de manière transversale : éducation, développement durable, travail social, jeunesse, collèges, culture...

Prendre soin de chaque Meurthe-et-Mosellan·e en faisant vivre les solidarités

Les solidarités humaines

Le budget Enfance - Famille augmentera et permettra la diversification des modes d'accueil des enfants confiés à la protection de l'enfance. La capacité d'accueil du dispositif départemental sera consolidée avec l'ouverture de la nouvelle pouponnière et du centre parental du REMM ainsi que les études d'un nouveau site d'hébergement à Laxou. La politique de l'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap) intégrera en 2021 le financement des revalorisations salariales pour les personnels des services d'aide à domicile (+ 9,6 M€) sans répercussion sur les usagers bénéficiaires de l'APA et de la PCH. 2022 marquera aussi l'expérimentation de « l'EHPAD plateforme de services », centre de ressources territoriales et la pérennisation de l'expérimentation de répit de nuit et de jour en lien avec les partenaires du projet.



APA
Allocation personnalisée d'autonomie

EHPAD
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

PAT
Projet alimentaire territorial

PCH
Prestation de compensation du handicap

REMM
Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle

SDIS
Service départemental d'incendie et de secours

Les fondamentaux pour 2022



Un budget équilibré

831,6 M€ (opérations réelles)

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

700,1 M€ (+ 1,55 % par rapport à 2021)

Des investissements en hausse

91,4 M€ d'investissements directs (+ 1,9 % par rapport à 2021)

Les allocations individuelles de solidarité (AIS)

256,7 M€ 109,1 M€ de reste à charge du Département

Un faible niveau d'endettement

57,7 M€ (71,1 M€ en 2021)



@departement54

meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54